



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 12 juin 2013

Participants :

S. NOEL – M. GUFFON-LOOS - C. HENON – C. ROUX- A. ROUX- C. MAISTRE – MP. MARTIN– L. TESSIER

Excusé :

E. PRICOT – Ph. GARCIN (pouvoir donné à M. GUFFON-LOOS)

Secrétaire de séance

C.HENON

Ouverture de la séance à 19 heures 30.

1) Levée de l'emplacement réservé N°8

A l'issue d'une procédure modification simplifiée du POS menée en 2011, le Conseil Municipal avait décidé de lever l'emplacement réservé N°8. Cette modification du POS n'a toutefois pas été enregistrée par les services de l'Etat en raison de la non-publicité de cette décision dans un journal d'annonces légales. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de régulariser cet oubli en approuvant une nouvelle fois la levée de cet emplacement réservé. Cette décision fera l'objet d'une publication immédiate dans un journal d'annonces légales.

2) Autorisation donnée à Madame le Maire en vue de la signature d'une convention de mise à disposition de l'Alpage de Vormy.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le bail rural qui liait la Commune à la SCI ALEXIS pour l'exploitation de l'Alpage de Vormy a pris fin en octobre 2012. Compte tenu des nombreux investissements réalisés récemment sur l'alpage de Vormy (réfection de la route, retenues d'eau...), le Conseil Municipal souhaite optimiser l'exploitation de cet alpage en faisant notamment appel à un groupement pastoral. Dans l'attente de la réalisation de ce groupement et pour ne pas pénaliser les intérêts de la SCI ALEXIS, le Conseil Municipal accepte la reconduction d'une année de l'exploitation de cet alpage par cette société. Cette reconduction prendra la forme d'un « Bail SAFER ». Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention de mise à disposition à la SAFER, au profit de la SCI ALEXIS.

3) Autorisation de règlement d'un bon cadeau au profit de Mademoiselle Anne-Gaëlle BEAUDOIN.

A l'occasion du départ de Mademoiselle Anne-Gaëlle BEAUDOIN, Guide du Patrimoine, le Conseil Municipal a décidé de lui offrir un bon cadeau, en remerciement de son activité au sein de notre commune durant 3 années. Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à réaliser cet achat.

4) Refacturation des travaux de réfection du chemin entre Vormy et Chérente à la Commune de Magland.

Ces travaux ont été réalisés par la commune de Nancy, le chemin étant sur le territoire de la commune. Néanmoins, ce chemin desservant un alpage de Magland, le Conseil Municipal de cette commune a accepté de prendre en charge ces travaux pour un montant de 7200 euros.

5) Ouverture d'une ligne de trésorerie.

Les subventions obtenues pour le financement des travaux du foyer et du chemin de Vormy étant en attente de versement, la commune est contrainte de demander une rallonge de ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole dans l'attente de ces versements. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision.

6) Utilisation des salles communales par les associations.

Afin d'éviter toute discorde en raison d'enchevêtrements dans l'occupation des salles communales (notamment la Cure), le Conseil Municipal demande aux associations d'informer la Mairie de leurs occupations de salles communales (pour des réunions ou autres manifestations). Un courrier sera envoyé en ce sens aux présidents d'associations.

7) Questions diverses

- Affaire Frédéric ANTHOINE c/ Commune de Nancy sur Cluses concernant la terrasse construite illégalement à Vormy : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que par jugement en date du 6 juin 2013, le Tribunal de Grande Instance de Bonneville a déclaré F. ANTHOINE coupable des faits qui lui étaient reprochés et en répression l'a condamné à une peine de 3 000 € d'amende dont 2 000 € avec sursis. La remise en état des lieux a par ailleurs été ordonnée. La constitution de partie civile de la Commune de Nancy a été déclarée recevable et bien fondée. Une astreinte par jour de retard en cas de non-exécution de la peine a également été prononcée. Il a été octroyé à la Commune 1 € à titre de dommages-intérêts et 500 € sur le fondement des dispositions de l'article 475-1 du Code de Procédure Pénale. Il convient maintenant d'attendre le délai d'appel de ce délibéré qui expirera le lundi 17 juin 2013.

- CCAS : Le repas des anciens aura lieu le 19 juillet prochain au Restaurant « La Rebloche ».

- Petite enfance : Visite de la PMI (Protection Maternelle et Infantile) à la garderie : cette visite s'est bien déroulée. Il est toutefois demandé de rajouter un lavabo supplémentaire au niveau des toilettes de la salle polyvalente. Un devis va être demandé. Un plan des locaux doit être également fourni.

- Ski : lors de la grande visite du télésiège des Courbes, le haubanage des poteaux s'est révélé non-conforme. Une rencontre doit avoir lieu avec le constructeur afin d'estimer la remise aux normes de cette installation.

- Décharges : une réflexion va être lancée afin d'éviter la multiplication des décharges sauvages sur la commune (pour les déchets verts notamment). S'agissant d'une compétence communautaire, cette question sera étudiée avec la Communauté de Communes.

- Voirie / réseaux secs : la commission voirie est en attente de plusieurs devis : éclairage public, décoration de la chapelle, sécurisation de la traversée de Romme.

- Bois : après examen des différentes propositions tarifaires, l'ONF sera chargée de la plantation d'épicéas et de la peinture des limites avec Magland. La société Echoforet s'est vue confiée des travaux de dépressage. Le projet d'ouverture du pare est en cours de finalisation, un cubage a été réalisé afin d'estimer les retombés financières de ces travaux. Concernant l'abattage sous la ligne EDF de Cusson, la commission bois est en train d'étudier les différentes possibilités d'exploitation. La remise en état de la route des Eculées va être réalisée, avec notamment la pose de renvois d'eau supplémentaire. Mr VIGOUREUX a été nommé garde forestier pour notre commune en remplacement de Mr VIDONNE.

- Alpage de Vormy : présence de voitures non 4x4 sur la route de Vormy récurrentes malgré le renvoi d'eau profond. Un panneau interdit à tout véhicule sauf 4x4 va être posé.

- Tourisme: quelques chemins communaux vont être inscrits au PDIPR et reliés aux chemins des autres communes afin de faire un itinéraire intercommunautaire.

Mademoiselle Caroline BOUTON, agent touristique, a été recrutée par le Communauté de Communes Cluses Arve et Montagne pour le remplacement de Mademoiselle Anne-Gaelle BEAUDOIN. Elle prendra son poste en septembre.

- Eau : des négociations sont en cours actuellement avec la Commune de Cluses pour l'acquisition des terrains correspondant au périmètre rapproché des protection du captage d'eau de Randy.

Fin de la séance à 21 H 30.